

**Nombre de plaintes reçues au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles  
pour des gestes, des propos ou du harcèlement sexuel entre 2018 et 2020**

Année	Fonction occupée par le mis en cause	Suivi accordé à la plainte
2018 1 plainte	108 – Analyste en informatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation en harcèlement et civilité offerte à toute l'équipe par la Direction générale des ressources humaines (DGRH);</li> <li>- Attentes spécifiques de comportements remises au mis en cause et déposées au dossier de l'employé à vie;</li> <li>- Obligation pour le mis en cause de passer par le chef d'équipe pour toute communication avec les plaignantes;</li> <li>- Suivis très serrés du gestionnaire avec le mis en cause;</li> <li>- Accompagnement des deux plaignantes par la DGRH (cueillette des besoins, référence au programme d'aide aux personnes (PAE), suivis réguliers).</li> </ul>
2019 1 plainte	630-02 – Cadre de niveau 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement du supérieur immédiat du mis en cause pour suivi en relations professionnelles (lettre d'avertissement remise);</li> <li>- Distanciation entre la plaignante et le mis en cause;</li> <li>- Accompagnement de la plaignante par la DGRH (cueillette des besoins, référence au PAE).</li> </ul>
2020 1 plainte	630-02 – Cadre de niveau 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enquête confiée à l'externe;</li> <li>- Sensibilisation et encadrement offert au mis en cause pour améliorer les compétences de gestion et de communication.</li> </ul>